

PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE
MONS

**COMMUNE
DE
FRAMERIES**

EXTRAIT

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

SEANCE DU 19 MARS 2020.

Présents : M. JM. DUPONT, Bourgmestre -Président ;
MM. F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN,
~~B. CROMBEZ-CACI~~ Echevins ;
M. J. DONFUT, Président du CAS ;
M. PH. WILPUTTE, Directeur Général.

Réf. : ADMGEN/20200319-5

Objet : Covid-19 - Organisation des Funérailles

LE COLLÈGE COMMUNAL,

D E C I D E :

Article 1er :

Maintenir les funérailles des personnes de l'entité.

Article 2 :

Limiter l'accompagnement des personnes à un maximum de 10 personnes.

En séance, date que dessus.

Par le Collège:
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Ph. WILPUTTE.

JM. DUPONT.